



CLASSIQUES
GARNIER

PERRIN (Jean-François), « Avertissement », *Politique du renonçant. Le dernier Rousseau*, p. 9-10

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10656-2.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10656-2.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

Cette nouvelle édition revue et augmentée de mon essai *Politique du renonçant : le dernier Rousseau* a été rendue nécessaire car l'édition initiale était devenue indisponible en librairie. Le texte et l'annotation ont été amendés quand l'évolution des recherches sur l'œuvre de Rousseau l'exigeait, la bibliographie a été actualisée et l'ouvrage est désormais muni d'un index. L'introduction et la conclusion ont essuyé de sérieux remaniements, particulièrement en ce qui concerne les développements sur les *Rêveries du promeneur solitaire*. Deux chapitres ont été ajoutés, l'un sur les *Dialogues* envisagés au point de vue de ce que les Tragiques grecs mettent en scène des conflits de la Cité en matière de Droit, l'autre sur l'ensemble de l'expérience contemplative chez Rousseau, envisagée sous le rapport de ce qu'il a assimilé et transmis, selon sa perspective, de la tradition classique de la spiritualité chrétienne.

En ce qui concerne les éditions de référence, ont été utilisées, pour les *Dialogues* et pour les *Rêveries*, les deux éditions critiques qui sont les plus récentes, respectivement les tomes XVIII (2016)¹ et XX (2014) des *Œuvres chronologiques complètes* de J.-J. Rousseau publiées aux Classiques Garnier, désormais accessibles en version semi-poche. Ont été jointes,

1 Il s'agit de la première édition du manuscrit « Condillac », conservé au Département des manuscrits de la BnF sous le code NAF 25700 2. Elle inclut toutes les variantes apportées par Rousseau au fil des quatre transcriptions connues (« Londres », « Condillac », « Paris », « Genève »), d'un manuscrit de travail que conservait l'auteur et qu'il a transmis au comte d'Angiviller, mais qui paraît avoir disparu (voir mon édition, p. 946-950). Le manuscrit, remis à son ami en juin 1776, est prêt pour une publication que Rousseau souhaitait n'advenir qu'une fois « la fin du siècle révolue », selon la suscription de Condillac sur l'enveloppe le contenant. Les citations de *Rousseau juge de Jean Jaques* sont donc tirées de ce manuscrit, ainsi que du manuscrit dit « de Genève » pour ce qui concerne l'*Histoire du précédent écrit*, où se trouve notamment relaté l'échec du dépôt à Notre-Dame du manuscrit ensuite confié à Condillac. Quand cela paraît pertinent, sont données en note les variantes ultérieures du texte dans les trois autres manuscrits, sachant qu'elles n'engagent jamais l'argumentation, qui demeure invariable. L'orthographe a été modernisée, la ponctuation est celle des manuscrits.

pour ces deux œuvres, les références de l'édition de la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard, 1959-1995), qui demeure un instrument de travail courant dans la communauté des spécialistes de l'œuvre de Rousseau. En ce qui concerne ses autres œuvres, cette dernière édition seule est utilisée.